

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lambton, tenue au lieu ordinaire du 158, Chemin J-Cyrille-Bureau, Chalet du Parc du Grand lac Saint-François, mardi le 8 mars 2016 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance les membres du Conseil suivants :

Monsieur Roch Lachance, siège # 1 Monsieur Gilles Racine, siège # 2
Monsieur Réal Veilleux, siège # 3 Madame Nathalie Bélanger, siège #4
Monsieur Normand St-Pierre, siège # 5 Madame Louise DeBlois, siège # 6

Tous formant quorum sous la présidence du Maire, Monsieur Ghislain Breton.

Madame Marie-Soleil Gilbert, Directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire.

1

16-03-48 Ouverture de la séance

Le président demande l'ouverture de la séance.

Il est proposé par : Roch Lachance
appuyé par : Réal Veilleux

QUE la présente séance ordinaire soit déclarée ouverte à 19 h 32.

Adoptée à l'unanimité

Le président présente l'ordre du jour de la séance.

1. 16-03-48 Ouverture de la séance 1
2. 16-03-49 Adoption de l'ordre du jour.....2
3. 16-03-50 Adoption du procès-verbal du 9 février 2016..... 3
4. 16-03-51 Dépôt de la liste de dépenses 3
5. 16-03-52 Avis de motion du Règlement No 16-444 établissant un programme de réhabilitation de l'environnement visant à contrer l'envahissement de la renouée japonaise..... 3
6. 16-03-53 Avis de motion du Règlement No 16-446 modifiant le plan d'urbanisme No 08-338 afin de modifier les limites du périmètre urbain 3
7. 16-03-54 Avis de motion du Règlement No 16-447 visant à modifier le règlement de zonage No 09-345 afin de modifier les limites du périmètre urbain 4
8. 16-03-55 Avis de motion du Règlement No 16-448 décrétant des travaux de réfection dans le Rang 1 et autorisant un emprunt pour en payer le coût..... 4
9. 16-03-56 Avis de motion du Règlement No 16-449 modifiant le règlement No 15-437 pour permettre la circulation des Quads sur certains chemins municipaux..... 4
10. 16-03-57 Avis de motion du Règlement No 16-450 modifiant le règlement No 15-433 établissant un programme de crédit de taxes aux entreprises..... 4
11. 16-03-58 Adoption du règlement no 15-435 modifiant le règlement de zonage No 09-345 afin d'inclure l'usage « Transport-communication-utilités-publiques » à la Zone A-5 et modifier le nombre de logements

autorisés pour la Zone A-17 ainsi que les marges de recul latérales minimales	5
12. 16-03-59 Lecture du règlement No 16-446 modifiant le plan d'urbanisme No 08-338 afin de modifier les limites du périmètre urbain.....	5
13. 16-03-60 Adoption du règlement No 16-446 modifiant le plan d'urbanisme No 08-338 afin de modifier les limites du périmètre urbain	6
14. 16-03-61 Lecture du règlement No 16-447 modifiant le règlement de zonage en vue d'agrandir le périmètre urbain	7
15. 16-03-62 Adoption du règlement No 16-447 modifiant le règlement de zonage en vue d'agrandir le périmètre urbain	8
16. 16-03-63 Dépôt du projet « Enviro-rives 2016 » déposé à la MRC du Granit dans le cadre d'une demande de financement au Fonds Bassin Versant.	9
17. 16-03-64 Embauche de Madame Ariane Lessard à titre d'inspectrice-adjointe en bâtiment et environnement.....	9
18. 16-03-65 Transmission à la MRC du Granit de l'intention de la Municipalité de Lambton de refuser les alternatives de compostage envisagées au plan de gestion des matières résiduelles 2017-2020....	10
19. 16-03-66 Demande à la MRC du Granit d'étudier l'opportunité d'inclure une solution de compostage communautaire au plan de gestion des matières résiduelles 2017-2020.....	11
20. 16-03-67 Restauration des enseignes municipales	11
21. 16-03-68 Adoption du plan d'action annuel Cœur Villageois	12
22. 16-03-69 Adhésion au réseau des Cœurs villageois	12
23. 16-03-70 Mois de la jonquille	13
24. 16-03-71 Demande de contribution financière – Canal communautaire....	14
25. 16-03-72 Nomination des administrateurs de Vitalité Lambton.....	14
26. 16-03-73 Correspondance	15
27. 16-03-74 Varia	15
28. 16-03-75 Période de questions.....	15
29. 16-03-76 Fermeture de la séance.....	15

2

16-03-49 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par : Nathalie Bélanger
appuyé par : Gilles Racine

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?

Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

3

16-03-50 Adoption du procès-verbal du 9 février 2016

La secrétaire est dispensée de la lecture du procès-verbal puisqu'une copie dudit procès-verbal a été remise dans les délais à chacun des membres.

Il est proposé par : Roch Lachance
appuyé par : Réal Veilleux

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2016 soit adopté tel que présenté pour être consigné aux archives de ladite Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

4

16-03-51 Dépôt de la liste de dépenses

Incompressibles

Une liste des dépenses incompressibles régulièrement payées au montant de **67 047.26 \$** est remise à chacun des membres du Conseil.

Comptes à payer

La liste des comptes à payer est présentée aux membres du Conseil.

Il est proposé par : Normand St-Pierre
appuyé par : Nathalie Bélanger

QUE les comptes à payer au montant de **159 671.33 \$** soient acceptés et que les paiements soient autorisés.

Adoptée à l'unanimité

5

16-03-52 Avis de motion du Règlement No 16-444 établissant un programme de réhabilitation de l'environnement visant à contrer l'envahissement de la renouée japonaise

La Conseillère, Louise DeBlois, donne avis de motion qu'il présentera lors d'une prochaine séance, pour son adoption, le Règlement NO 16-444 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT VISANT À CONTRER L'ENVAHISSEMENT DE LA RENOUÉE JAPONAISE.

DONNÉ À LAMBTON
CE 8^{IÈME} JOUR DE MARS 2016.

6

16-03-53 Avis de motion du Règlement No 16-446 modifiant le plan d'urbanisme No 08-338 afin de modifier les limites du périmètre urbain

Le Conseiller Normand St-Pierre donne avis de motion qu'il présentera, pour son adoption, le Règlement No 16-446 modifiant le PLAN D'URBANISME No 08-338 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DU PÉRIMÈTRE URBAIN.

DONNÉ À LAMBTON
CE 8^{IÈME} JOUR DE MARS 2016.

7

16-03-54 *Avis de motion du Règlement No 16-447 visant à modifier le règlement de zonage No 09-345 afin de modifier les limites du périmètre urbain*

La conseillère Nathalie Bélanger donne avis de motion qu'il présentera, pour son adoption, un projet de Règlement No 16-447 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 09-345 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DU PÉRIMÈTRE URBAIN.

Le projet de règlement vise à:

- Modifier les limites du périmètre urbain.

DONNÉ À LAMBTON
CE 8^{IÈME} JOUR DE MARS 2016.

8

16-03-55 *Avis de motion du Règlement No 16-448 décrétant des travaux de réfection dans le Rang 1 et autorisant un emprunt pour en payer le coût*

Le Conseiller Gilles Racine, donne avis de motion qu'il présentera lors d'une prochaine séance, pour son adoption, le Règlement No 16-448 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DANS LE RANG 1 ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN PAYER LE COÛT.

DONNÉ À LAMBTON
CE 8^{IÈME} JOUR DE MARS 2016.

9

16-03-56 *Avis de motion du Règlement No 16-449 modifiant le règlement No 15-437 pour permettre la circulation des Quads sur certains chemins municipaux*

Le Conseiller Réal Veilleux donne avis de motion qu'il présentera lors d'une prochaine séance, pour son adoption, le Règlement No 16-449 MODIFIANT LE RÈGLEMENT No 15-437 POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DES QUADS SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX.

DONNÉ À LAMBTON
CE 8^{IÈME} JOUR DE MARS 2016.

10

16-03-57 *Avis de motion du Règlement No 16-450 modifiant le règlement no 15-433 établissant un programme de crédit de taxes aux entreprises*

La Conseillère, Nathalie Bélanger, donne avis de motion qu'il présentera lors d'une prochaine séance, pour son adoption, le Règlement No 16-450 modifiant le RÈGLEMENT NO 15-433 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES AUX ENTREPRISES.

DONNÉ À LAMBTON
CE 8^{IÈME} JOUR DE MARS 2016.

16-03-58 Adoption du règlement no 15-435 modifiant le règlement de zonage No 09-345 afin d'inclure l'usage « Transport-communication-utilités-publiques » à la Zone A-5 et modifier le nombre de logements autorisés pour la Zone A-17 ainsi que les marges de recul latérales minimales

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton a également entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de Zonage no 09-345;

ATTENDU QUE la loi établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de tel règlement;

Il est proposé par: Roch Lachance
appuyé par : Gilles Racine

QUE le conseil de la Municipalité de Lambton adopte le règlement intitulé:

«RÈGLEMENT NO 15-435 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 09-345 AFIN D'INCLURE L'USAGE "TRANSPORT-COMMUNICATION-UTILITÉS-PUBLIQUES" À LA ZONE A-5 ET MODIFIER LE NOMBRE DE LOGEMENTS AUTORISÉ POUR LA ZONE A-17 AINSI QUE LES MARGES DE REcul LATÉRALES MINIMALES», dont copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ledit projet de règlement soit transmis à la M.R.C. du Granit pour son entrée en vigueur.

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?

Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

16-03-59 Lecture du règlement No 16-446 modifiant le plan d'urbanisme No 08-338 afin de modifier les limites du périmètre urbain

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Lambton a adopté le plan d'urbanisme no 08-338 qui est entré en vigueur le 11 décembre 2008;

ATTENDU QUE la MRC du Granit a modifié son schéma d'aménagement révisé afin de redéfinir les limites du périmètre urbain de la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité doit réaliser la concordance de sa réglementation suite à cette modification;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre session du conseil du 8 mars 2016;

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété par le présent règlement :

ARTICLE 1

Le plan d'urbanisme no 08-338 tel que modifié par tous ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

ARTICLE 2

La carte intitulé Plan d'urbanisme – Milieu urbain LAM-PU-2 est modifiée afin de redéfinir les limites du périmètre urbain, tel que démontré à l'annexe 1.

ARTICLE 3

La carte intitulé Plan d'urbanisme – Milieu villégiature LAM-PU-3 est modifiée afin de redéfinir les limites du périmètre urbain, tel que démontré à l'annexe 1.

ARTICLE 4

La carte intitulé Plan d'urbanisme – Milieu rural LAM-PU-1 est modifiée afin de redéfinir les limites du périmètre urbain, tel que démontré à l'annexe 1.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Lambton, ce _____ 2016

Ghislain Breton
Maire

Marie-Soleil Gilbert
Directrice Générale / Secrétaire-trésorière

Avis de motion :	8 mars 2016
Adoption du projet de règlement :	8 mars 2016
Assemblée publique de consultation :	12 avril 2016
Adoption du règlement :	12 avril 2016
Certificat de conformité :	_____
ENTRÉE EN VIGUEUR :	_____

13

16-03-60 *Adoption du règlement No 16-446 modifiant le plan d'urbanisme No 08-338 afin de modifier les limites du périmètre urbain*

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton a entrepris la modification de certaines dispositions de son plan d'urbanisme No 08-338 ;

ATTENDU QUE la loi établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur des tels règlements ;

Il est proposé par: Gilles Racine
appuyé par : Réal Veilleux

QUE le conseil de la Municipalité de Lambton adopte le projet de règlement suivant :

RÈGLEMENT No 16-446 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME No 08-338 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DU PÉRIMÈTRE URBAIN

dont copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ledit projet de règlement est soumis à la consultation publique lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le maire ou le conseiller le 12 avril, à 19 h 30, au 158, chemin J-Cyrille Bureau, Lambton (Québec) G0M 1H0.

QUE le conseil municipal mandate sa Directrice Générale / Secrétaire-trésorière pour qu'elle prépare, publie et affiche les différents avis nécessaires à la présente démarche de consultation.

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?

Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

16-03-61 Lecture du règlement no 16-447 modifiant le règlement de zonage en vue d'agrandir le périmètre urbain

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Lambton a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement de zonage no 09-345 qui est entré en vigueur le 11 juin 2009;

ATTENDU QUE la MRC du Granit a modifié son schéma d'aménagement révisé afin de redéfinir les limites du périmètre urbain de la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité doit réaliser la concordance de sa réglementation suite à cette modification ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre session du conseil du 8 mars 2016;

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété par le présent règlement :

ARTICLE 1

Le règlement de zonage no 09-345 tel que modifié par tous ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

ARTICLE 2

La carte intitulé Plan de zonage – Milieu urbain LAM-ZON-2 est modifiée afin de redéfinir les limites du périmètre urbain, tel que démontré à l'annexe 1.

ARTICLE 3

La carte intitulé Plan de zonage – Milieu villégiature LAM-ZON-3 est modifiée afin de redéfinir les limites du périmètre urbain, tel que démontré à l'annexe 1.

ARTICLE 4

La carte intitulé Plan de zonage – Milieu rural LAM-ZON-1 est modifiée afin de redéfinir les limites du périmètre urbain, tel que démontré à l'annexe 1.

ARTICLE 5

La grille des spécifications feuillet 5/9 est modifiée afin d'ajouter les zone Ru-4, Ru-5 et Ru-6 et d'y autoriser les usages suivants :

- Résidence de 2 logements
- Transport-communication-utilités publiques
- Marge de recul avant min : 10 m
- Marge de recul avant max : --
- Hauteur min : --
- Hauteur max : 8 m
- Les normes spéciales suivantes s'appliqueront :
 - 7.4.3 b) Marges de recul latérales
 - 7.4.4 b) Marge de recul arrière
 - 8.5 Dispositions relatives aux abris forestiers
 - 9.5 Dispositions relatives au contrôle du déboisement

ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Lambton, ce _____ 2016

Ghislain Breton
Maire

Marie-Soleil Gilbert
Directrice-générale / Secrétaire-trésorière

Avis de motion :	8 mars 2016
Adoption du premier projet de règlement :	8 mars 2016
Assemblée publique de consultation :	12 avril 2016
Adoption du règlement :	12 avril 2016
Certificat de conformité :	_____
ENTRÉE EN VIGUEUR :	_____

15

16-03-62 *Adoption du règlement no 16-447 modifiant le règlement de zonage en vue d'agrandir le périmètre urbain*

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton a entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de Zonage no 09-345;

ATTENDU QUE la *Loi* établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de ce règlement ;

Il est proposé par: Gilles Racine
appuyé par : Normand St-Pierre

QUE le conseil de la Municipalité de Lambton adopte le projet de règlement suivant :

PROJET RÈGLEMENT NO 16-447 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 09-345 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DU PÉRIMÈTRE URBAIN, dont copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE conformément aux *articles 126 et 127* de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ledit projet de règlement soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le maire ou un conseiller le 12 avril, à 19 h 35, au 158, chemin J-Cyrille Bureau, Lambton (Québec) G0M 1H0.

QUE le conseil municipal mandate la Directrice-générale/Secrétaire-trésorière pour qu'elle prépare, publie et affiche les différents avis nécessaires à la présente démarche de consultation.

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?

Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

16-03-63 *Dépôt du projet « Enviro-rives 2016 » déposé à la MRC du Granit dans le cadre d'une demande de financement au Fonds Bassin Versant.*

ATTENDU QUE la municipalité de Lambton désire poursuivre le suivi de la caractérisation des bandes riveraines qui a été effectuée par la M.R.C. du Granit dans le cadre de l'application du RCI 2008-14;

ATTENDU QUE ce suivi exige l'embauche d'un stagiaire pour la période estivale afin de soutenir les efforts à l'atteinte de la conformité de toutes les bandes riveraines;

ATTENDU QUE ce projet consiste aussi à sensibiliser, à conseiller et à accompagner les riverains dont la bande riveraine s'avère non conforme au *Règlement de contrôle intérimaire sur la protection des plans d'eau 2008-14*;

ATTENDU QUE la non-conformité des bandes riveraines, les interventions anthropiques dans la rive des plans d'eau et des cours d'eau mettent en péril la pérennité et la qualité de nos plans et cours d'eau.

ATTENDU QUE l'objectif général de ce projet consiste à préserver la qualité de l'eau ainsi que l'habitat faunique aquatique de nos lacs et cours d'eau, et la conservation et l'intérêt des activités récréatives et touristiques, la qualité de vie des propriétaires riverains ainsi que la pérennité de tous nos plans d'eau.

ATTENDU QUE la municipalité de Lambton a besoin d'un soutien financier pour l'embauche d'un stagiaire permettant la reconduction du suivi des bandes riveraines dans le cadre de l'application du RCI 2008-14 pour l'été 2016;

Il est proposé par : Nathalie Bélanger
appuyé par : Louise DeBlois

QUE l'inspecteur en bâtiment et en environnement dépose le projet « Enviro-rives 2016 » à la M.R.C. du Granit dans le cadre d'une demande de financement au Fonds Bassin Versant et que soit autorisée la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Lambton, Madame Marie-Soleil Gilbert, si nécessaire, à signer tout document afférent à cette demande.

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?

Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

16-03-64 *Embauche de Madame Ariane Lessard à titre d'inspectrice-adjointe en bâtiment et environnement*

CONSIDÉRANT que la municipalité a ouvert un poste d'inspecteur-adjoint en bâtiment et environnement dans le cadre du projet Enviro-Rives présenté en partenariat avec l'AGLSF et le Fonds bassin versant de la MRC du Granit;

CONSIDÉRANT que Madame Ariane Lessard a démontré son intérêt à œuvrer à ce poste pour la Municipalité de Lambton;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection recommande au conseil municipal d'embaucher Mme Ariane Lessard à titre d'inspectrice-adjointe en bâtiment et environnement;

Il est proposé par : Roch Lachance
appuyé par : Gilles Racine

1. **EMBAUCHE.** Que la municipalité de Lambton embauche, pour une durée de 12 semaines, Mme Ariane Lessard, comme employée saisonnière à temps plein, au poste d'inspectrice-adjointe en bâtiment et environnement aux conditions jointes en annexe pour en faire partie intégrante.
2. **ENTENTE.** Mme Ariane Lessard doit assumer les obligations prévues à sa description de tâche, au Manuel des employés et au Code de déontologie des employés municipaux et bénéficie des avantages qui y sont mentionnés.
3. **ASSURANCE COLLECTIVE.** Mme Ariane Lessard ne bénéficie pas du régime d'assurances collectives.

ATTENDU QUE cette embauche est conditionnelle à l'obtention par la Municipalité, d'une subvention du Fonds Bassin Versant de la M.R.C. du Granit.

**Est-ce que quelqu'un demande le vote ?
Personne ne demande le vote**

Adoptée à l'unanimité

18

16-03-65 *Transmission à la MRC du Granit de l'intention de la Municipalité de Lambton de refuser les alternatives de compostage envisagées au plan de gestion des matières résiduelles 2017-2020*

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Lambton a étudié le projet de Plan de gestion des matières résiduelles (ci-après nommé PGMR) préparé par la MRC du Granit dont l'adoption est prévue pour le 16 mars prochain;

ATTENDU QUE le PGMR prévoit l'implantation, dès 2017, d'une troisième voie visant à récupérer les matières putrescibles et compostables en vue de les valoriser;

ATTENDU QUE les trois alternatives proposées sont de récupérer ces matières compostables via un service de collecte porte à porte, l'alternative #3 étant celle retenue par Lambton pour son analyse de la situation;

ATTENDU QUE l'implantation de cette troisième voie impliquerait des frais annuels supplémentaires estimés à 69 712,50 \$;

ATTENDU QUE le gouvernement n'exigera pas des municipalités qu'elles détournent toutes les matières organiques des sites d'enfouissement conventionnels avant 2020;

ATTENDU QUE les incitatifs financiers gouvernementaux actuels sont nettement insuffisants;

Il est proposé par : Roch Lachance
appuyé par : Réal Veilleux

D'INFORMER la M.R.C. du Granit que le conseil de la Municipalité de Lambton ne désire pas inclure la collecte des matières organiques porte à porte au PGMR 2017-2020, les coûts financiers pour l'établissement d'une telle mesure étant trop importants.

**Est-ce que quelqu'un demande le vote ?
Personne ne demande le vote**

Adoptée à l'unanimité

16-03-66 Demande à la MRC du Granit d'étudier l'opportunité d'inclure une solution de compostage communautaire au plan de gestion des matières résiduelles 2017-2020

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Lambton a adopté la résolution 16-03-65 visant à informer la MRC du Granit qu'il ne désire pas inclure la collecte des matières organiques porte à porte au PGMR 2017-2020, les coûts financiers pour l'établissement d'une telle mesure étant trop importants;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton comprend l'importance d'agir en matière environnementale, et la pertinence de valoriser les résidus alimentaires et compostables en vue de réduire son empreinte écologique;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton estime que des solutions environnementales moins coûteuses pourraient être mises en place;

ATTENDU QUE l'implantation d'un site de compostage communautaire pourrait se concrétiser ainsi :

- Démarrage des mesures de sensibilisation citoyenne via une offre gratuite de poubelle à compost, de sacs biodégradables, ainsi qu'un document résumant l'ABC du compostage et les mesures mises en place à la Municipalité pour le faciliter;
- Mise en place d'un point de chute municipal pour le dépôt des déchets compostables (conteneur) vidé par un entrepreneur spécialisé selon une fréquence définie par la M.R.C.
- Mise en place gratuite de conteneurs à compost dans les commerces à vocation alimentaire comme les restaurants et épicerie.

ATTENDU QU'une telle solution comporte de nombreux avantages, dont notamment :

- Sensibilisation graduelle des citoyens aux enjeux du compostage;
- Mesure douce et progressive favorisant l'acceptabilité sociale du projet par les citoyens;
- Coûts abordables.

Il est proposé par : Gilles Racine
appuyé par : Normand St-Pierre

DE DEMANDER à la M.R.C. du Granit d'étudier la possibilité d'implanter des sites de compostage communautaire dans toutes les municipalités de la M.R.C. et d'étudier les coûts y étant reliés.

**Est-ce que quelqu'un demande le vote ?
Personne ne demande le vote**

Adoptée à l'unanimité

16-03-67 Restauration des enseignes municipales

ATTENDU QUE l'enseigne d'entrée de ville du côté de St-Romain ainsi que l'enseigne directionnelle de l'aréna, de l'école et de la bibliothèque sont usées et défraîchies;

ATTENDU QUE la réfection de ces enseignes est possible au coût de 1 288.29 \$ taxes incluses pour l'enseigne d'entrée de village et de 1 443.50 \$ pour celle de l'aréna;

ATTENDU QUE les sommes nécessaires à la réfection des enseignes ont été prévues au plan triennal d'immobilisations de la Municipalité;

Il est proposé par : Louise DeBlois
appuyé par : Réal Veilleux

D'OCTROYER le contrat à Enseignes Bouffard pour la réfection des enseignes aux coûts ci-dessus mentionnés.

**Est-ce que quelqu'un demande le vote ?
Personne ne demande le vote**

Adoptée à l'unanimité

21

16-03-68 *Adoption du plan d'action annuel Cœur Villageois*

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton a réalisé, en collaboration avec Tourisme Cantons de l'Est, une démarche d'identification des éléments à améliorer dans le cœur villageois de Lambton pour améliorer l'expérience touristique des visiteurs;

ATTENDU QUE le plan d'action détaillé découlant de la présente démarche est détaillé en annexe pour faire partie intégrante de ce procès-verbal;

Il est proposé par : Nathalie Bélanger
appuyé par : Gilles Racine

D'ADOPTER le plan d'action ci-joint en annexe pour faire partie intégrante de ce procès-verbal;

D'AUTORISER madame Marie-Soleil Gilbert à signer tout document nécessaire pour concrétiser les présentes auprès de Tourisme Cantons de l'Est.

**Est-ce que quelqu'un demande le vote ?
Personne ne demande le vote**

Adoptée à l'unanimité

22

16-03-69 *Adhésion au réseau des Cœurs villageois*

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton a adopté son plan d'action annuel de Cœur villageois;

ATTENDU QUE la municipalité est intéressée à continuer sa collaboration avec Tourisme Cantons de l'Est et désire s'engager dans le processus continu d'amélioration des caractéristiques de Cœur Villageois;

ATTENDU QUE la municipalité consent à s'assurer que des partenaires territoriaux et touristiques feront la promotion du concept de la signature Cœur villageois;

ATTENDU QUE Lambton consent à satisfaire à l'évaluation qui sera effectuée une fois par année par Tourisme Cantons de l'Est;

Il est proposé par : Nathalie Bélanger
appuyé par : Réal Veilleux

D'ADHÉRER au réseau Cœur Villageois.

D'AUTORISER madame Marie-Soleil Gilbert et/ou M. François Nadeau à signer tout document nécessaire pour concrétiser les présentes auprès de Tourisme Cantons de l'Est.

**Est-ce que quelqu'un demande le vote ?
Personne ne demande le vote**

Adoptée à l'unanimité

23

16-03-70 *Mois de la jonquille*

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir le plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

Il est proposé par : Normand St-Pierre
appuyé par : Louise DeBlois

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

**Est-ce que quelqu'un demande le vote ?
Personne ne demande le vote**

Adoptée à l'unanimité

16-03-71 Demande de contribution financière – Canal communautaire

ATTENDU QUE Meubles Rousseau a signifié à la Municipalité de Lambton qu'il désirait recevoir une compensation financière mensuelle de 120,72 \$ pour la gestion et la diffusion d'informations et de publicités au canal communautaire;

Il est proposé par : Louise DeBlois
appuyé par : Réal Veilleux

D'AUTORISER le paiement mensuel de 120,72 \$ à Meubles Rousseau pour la gestion et diffusion d'informations et de publicités au canal communautaire.

DE DEMANDER à ce que les mises à jour des publicités et informations soit effectuées ponctuellement de façon à ce que les annonces diffusées soient à jour.

DE REMERCIER Meubles Rousseau pour son implication bénévole à administrer le canal communautaire au cours des dernières années.

**Est-ce que quelqu'un demande le vote ?
Personne ne demande le vote**

Adoptée à l'unanimité

16-03-72 Nomination des administrateurs de Vitalité Lambton

ATTENDU QUE les entrepreneurs suivants ont démontré leur intérêt à siéger sur le comité Vitalité Lambton;

- | | |
|------------------------------|------------------------------------|
| • M. Daniel Bilodeau | Antiquités Comme dans l'temps; |
| • Mme Annie Bellegarde | Construction Agrico; |
| • M. Guillaume Bélanger-Ruel | Dépanneur St-François; |
| • M. Éric Dion | Les autobus G. Dion Inc.; |
| • M. Jason Poirier | L'interMarché Poirier et Fils; |
| • M. Éric Lemay | Garage Lemaykanic; |
| • Mme Karine Richard | Entreprise Kaneva; |
| • M. René Therrien | Salon du quilleur; |
| • Mme Catherine Vinet | Les portes Lambton; |
| • M. Rémy Blais | Entreprise AB; |
| • M. Steeve Fortier | Les équipements agricoles Houle; |
| • M. Keven Breton | Centre jardin Pyrus; |
| • Mme Nathalie Bélanger | Conseillère municipale, siège # 4. |

ATTENDU QUE les personnes ciblées ont pris connaissance du règlement constituant le comité Vitalité Lambton et consentent à appliquer les règles et procédures y étant définies;

ATTENDU QUE tous les membres ont accepté de signer l'entente de confidentialité exigée par la Municipalité;

Il est proposé par : Gilles Racine
appuyé par : Roch Lachance

DE NOMMER les personnes ci-dessus présentées comme administrateurs et administratrices de Vitalité Lambton;

DE NOMMER les personnes suivantes pour composer le comité exécutif de Vitalité Lambton:

Mme Annie Bellegarde	Présidente
Mme Karine Richard	Vice-présidente
M. François Nadeau	Secrétaire-trésorier
Mme Nathalie Bélanger	Élue municipale

**Est-ce que quelqu'un demande le vote ?
Personne ne demande le vote**

Adoptée à l'unanimité

26

16-03-73 Correspondance

- Le courrier reçu durant le mois de février 2016 a été remis aux Élus.

27

16-03-74 Varia

Monsieur le maire souligne la journée de la femme.

28

16-03-75 Période de questions

- Des personnes présentes dans l'assistance s'adressent au Conseil municipal.

29

16-03-76 Fermeture de la séance

Il est proposé par: Roch Lachance
appuyé par : Normand St-Pierre

QUE la séance soit levée, il est 20 h 30.

Ghislain Breton
Maire

Marie-Soleil Gilbert
Directrice générale
Secrétaire-trésorière